

Note de cadrage du débat général de la 4 Session de l'APF - 11 juillet 2017

Introduction

Le débat général est un moment phare des Sessions de l'APF. Il est l'occasion pour les parlementaires francophones de s'informer et d'échanger sur les des bonnes pratiques et de prendre position sur des sujets transversaux touchant l'espace francophone.

Sur proposition de la section luxembourgeoise, le thème retenu par le Bureau de l'APF de Québec pour le débat général de la 43^e Session de l'APF est : « Diversité linguistique, diversité culturelle, identité(s) ».

La section hôte propose d'examiner ce thème de deux manières distinctes, le mardi 11 juillet à partir de 9 h 00.

1) Discours inaugural du Prof. Louis CHAUVEL sur le thème « Sociétés francophones dans le monde de 2050 ; une génération de développement humain soutenable ».

Monsieur Chauvel est professeur de sociologie à l'Université de Luxembourg, Directeur de l'Institut PEARL pour la Recherche sur les Inégalités Socio-Economiques (IRSEI, Institute for Research for Socio-Economic Inequality).

À l'issue de cette présentation qui durera vingt minutes, les membres de l'APF pourront réagir librement à l'occasion d'une brève séance de questions-réponses.

2) Débat organisé

La seconde phase du débat général sera l'occasion pour les sections qui le souhaitent de prendre la parole de façon plus formelle. Ces dernières pourront partager leur point de vue et leur expérience sur le thème retenu.

Il est important de noter que seules les sections préalablement inscrites auprès du Secrétariat général de l'APF pourront intervenir au cours du débat structuré.

Présentation du thème à débattre : « Diversité linguistique, diversité culturelle, identité(s) »

La Francophonie, vecteur de diversité linguistique

La langue française unit les pays et régions francophones du monde entier dans toute leur diversité. Pareillement, la diversité des langues, en leur sein, constitue une autre caractéristique commune.

Le plurilinguisme - la capacité de locuteurs de pouvoir communiquer dans plus d'une langue - ainsi que le multilinguisme, qui renvoie à la pratique de plusieurs langues sur un territoire géographique donné, font en effet partie intégrante de la vie quotidienne au sein de la Francophonie.

La Francophonie a toujours été un instrument de promotion de la pluralité des expressions linguistiques, culturelles et identitaires.

La diversité des langues révèle et structure un pluralisme culturel inhérent aux sociétés francophones, au sein desquelles les cultures les plus diverses cohabitent, tout en générant une considérable complexité politique, sociale, migratoire, institutionnelle et éducative, voire certaines conflictualités linguistiques et identitaires.

La dialectique des identités et la promotion des valeurs fondamentales de la Francophonie

La notion d'identité, au singulier, peut renvoyer à une appartenance sociale, à l'intériorisation de valeurs et de normes qui constituent le ciment d'une société, mais aussi à des dynamiques de repli et à des nationalismes ou régionalismes excluants.

Au pluriel, cette même notion évoque le pluralisme, le mélange des cultures, un idéal de paix. À l'ère de la mondialisation et d'Internet, la multiplication des influences identitaires entraîne aussi un risque de désorientation, de déracinement, de déculturation. Pour nombre de citoyens, il devient de plus en plus difficile de trouver un ancrage fort dans un monde en perpétuelle évolution.

Au-delà de ces considérations schématiques, il apparaît que ces dynamiques se combinent dans la réalité. Ainsi, la diversité linguistique peut constituer la source d'un enrichissement culturel et de visions du monde pluralistes. Elle peut tout aussi bien être à l'origine de clivages identitaires et de tensions politiques. De même, l'immigration peut susciter des crises identitaires et d'intégration. Inversement, elle peut être une source d'enrichissement non seulement culturel, mais aussi économique pour une société.

Devant de tels défis, l'essentiel consiste à défendre des positions, valeurs et principes aujourd'hui clairement définis et normativement enracinés. L'APF en tant que telle a depuis toujours fait le pari de la diversité et des valeurs universelles que sont la protection des minorités, de l'Etat de droit, de la promotion des femmes, de la liberté de presse et d'expression. Elle a fait du renforcement des institutions démocratiques une priorité, de même que de la coopération parlementaire.

Consolider la diversité à travers la coopération interparlementaire

La création d'institutions internationales au XX^e siècle - des Nations Unies à la Francophonie, en passant par l'UE ou encore le Conseil de l'Europe - traduit la possibilité de l'émergence d'espaces transnationaux de paix, de démocratie, d'ouverture, de sécurité, de cohésion, d'inclusion, de stabilité, de droits et de libertés fondamentales, de progrès économique et social.

À une époque où les marchands de la peur et de la haine tentent d'ébranler les fondements de nos sociétés reposant sur le principe de diversité, les parlements ont une

responsabilité très particulière. Un dialogue franc sur les valeurs démocratiques s'impose, tant avec les citoyens qu'avec les gouvernements. De même, la coopération au sein de l'APF et de nombreuses autres instances interparlementaires permet de renforcer le rôle des parlements en tant que vigies de la démocratie.

Par ailleurs, après des années de crise marquées par une austérité plus ou moins sévère, par l'explosion des inégalités tant à l'intérieur qu'entre les pays, il faut reconnaître qu'une plus grande inclusion sociale, culturelle et économique est devenue indispensable. Sinon, réparer un ascenseur social désormais en panne relèvera de l'impossible. Sinon, la réceptivité des citoyens aux discours populistes ne diminuera pas. Sinon, endiguer la radicalisation, en particulier chez les jeunes de plus en plus en proie à de nombreuses formes de propagande via les réseaux sociaux, serait un objectif impossible à atteindre.

Pour présenter des options d'avenir crédibles, il est indispensable de mettre en place des instruments de solidarité concrète. Le contexte actuel de sociétés composées d'une panoplie de nationalités, de cultures et de langues l'impose d'autant plus.

Par conséquent, les institutions démocratiques sur le plan international, national et régional doivent non seulement affirmer, mettre en œuvre et défendre les grands principes démocratiques, mais ont également l'obligation de rester à l'écoute des citoyens et des représentants de la société civile afin de permettre un vivre ensemble non conflictuel autour d'un socle de valeurs partagées.

Eventuelles pistes de débat

Comment transformer les différences linguistiques en atout pour un pays ou une région ?

La diversité culturelle, un moteur de croissance économique ?

Quels sont les défis éducatifs qui se présentent dans votre pays ou région en matière de multi- ou de plurilinguisme ?

Quels sont les instruments à mettre en œuvre pour combattre les tentatives de repli identitaire et/ou de radicalisation ?

Comment renforcer l'inclusion politique, sociale, culturelle et économique de personnes issues de l'immigration ou de minorités ?

Quel rôle l'APF peut-elle jouer dans la promotion de la Francophonie dans le respect de la diversité linguistique ?